

Communiqué de presse, le 6 février 2024

Développement économique : renouvellement de la convention au profit des artisans de Retz-en-Valois

*Lors du dernier Conseil Communautaire de ce vendredi 2 février, les Conseillers de la Communauté de Communes Retz-en-Valois ont adopté à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France** (CMA Hauts-de-France) pour la période 2024-2025. Signée en juin 2020 pour une période de deux ans et renouvelée en 2022 pour deux années supplémentaires, celle-ci avait pour but d'approfondir le travail de la CMA sur le territoire Retz-en-Valois, au bénéfice de ses artisans.*

La CCRV et la CMA renouvellent leur collaboration en faveur de l'économie locale

Depuis 2020, l'intercommunalité a mis en place une action économique au profit des artisans de son territoire en signant une convention avec la CMA Hauts-de-France pour la mise en œuvre d'un programme en faveur du maintien et du développement de l'artisanat sur le territoire Retz-en-Valois. Arrivant à son terme, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité son renouvellement pour 2024, passant ainsi sur un rythme annuel afin de pouvoir adapter de manière plus régulière les missions et objectifs de la CMA Hauts-de-France.

Trois missions ont ainsi été déterminées pour cette nouvelle période :

- 1) **Réalisation de pré-diagnostic pour identifier des besoins et/ou des projets afin d'apporter un accompagnement aux entreprises artisanales du territoire**
- 2) **Organisation d'actions collectives** : type « les matinales des entrepreneurs » pour informer, présenter, expliquer des thématiques d'actualité ou du numérique.
- 3) **Accompagnement des porteurs de projet** : les porteurs de projet qui souhaitent **créer ou reprendre une entreprise artisanale** seront accompagnés dans leur démarche (étude financière, juridique et réglementaire ; statuts ; formations ; aide à la recherche de financement ; accompagnement aux formalités ; accompagnement post création ...)

Ce renouvellement de **convention** s'inscrit dans le cadre de la compétence « Développement économique » confiée à la collectivité Retz-en-Valois. Elle est conclue pour **une durée d'un an** et est tacitement reconductible. Elle appellera **un financement de la CCRV à hauteur de 9 400 €**.

Bilan de la convention

Depuis 2020, **324 entreprises du territoire ont été contactées**, dont 160 ont bénéficié d'un pré-diagnostic. Ainsi, **97 accompagnements ont été réalisés** dans les thématiques suivantes :

- transmission-reprise ;
- numérique ;
- ressources-humaines ;
- gestion (développement) ;
- commercial ;
- transition écologique ;
- post-crétion ;
- qualité ;
- prévention entreprises en difficulté ;

Pour plus de renseignements, contactez Alexandre Clément, chargé de développement économique de la Communauté de Communes Retz-en-Valois : 03 23 96 61 26 / a.clement@retzenvalois.fr.

CONTACTS PRESSE

Communauté de Communes Retz-en-Valois
9 rue Marx Dormoy
BP 133
02603 Villers-Cotterêts
Marlène ROLLET – Emilie HANAT
Service communication
Tél : 03 23 96 60 17 – 03 23 96 61 38
m.rollet@retzenvalois.fr – e.hanat@retzenvalois.fr

CMA Hauts-de-France
Noëlla KELKOULA
Chargée de communication externe
Délégation Territoriale Sud
Tél : 07 60 48 24 65
n.kelkoul@cma-hautsdefrance.fr